

Sécurité Travail en Hauteur - Recyclage

Equipements de protection antichute

FCSTH Fiche pédagogique



OBJECTIFS

- Mettre à jour les connaissances concernant la réglementation
- Savoir utiliser en sécurité les E.P.I et accessoires contre les chutes de hauteur lors des situations de travail en hauteur (accès vertical, progression horizontale)
- Savoir vérifier l'état et le bon fonctionnement des équipements utilisés

PUBLIC CONCERNE

Tout salarié d'entreprise se trouvant en situation à risque de chute de hauteur

PRE REQUIS

- Avoir suivi une formation initiale
- Être reconnu apte médicalement par l'employeur à la réalisation de travaux en hauteur

DUREE DE LA FORMATION

7.0 heures

METHODE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques lors d'exposés interactifs et projections
- Essentiellement basée sur la pratique par des mises en situation
- Fourniture d'un support papier par stagiaire.

INTERVENANT

Formateurs diplômés possédant une forte expérience des travaux en hauteur

EVALUATION

- Evaluations formatives et sommatives qui permettent de vérifier l'acquisition des capacités nouvelles et d'indiquer l'atteinte des objectifs pédagogiques.
- Un test théorique permettant de confirmer les acquis.

ENGAGEMENT QUALITE



Centre de formation référencé Datadock



Habilitation ARS
Grand Est formations hygiène et
salubrité 2019/2569 du 18/09/2019
Partenariat Espace Formations



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités
Décision d'habilitation CSE / SSCT
Arrêté préfectoral N° 2021/603
Partenariat Espace Formations



Habilitation ARS
Bourgogne Franche Comté
formations hygiène et
salubrité 20-0035 du 05 juin 2020
Partenariat Espace Formations



Habilitation INRS
organisme partenaire
Formanature formations SST
1490048/2020/SST-01/O/15



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Certification qualité délivrée au titre
de la catégorie Actions de formation

TARIF

- Inter-entreprises
310.0 € / pers
- Intra-entreprise
Nous consulter

Groupes de 4 à 10
personnes

Epreuve pratique

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Le financement des formations peut s'effectuer par les acteurs du financement de la formation en France (OPCO, Pôle Emploi, Région ou autre) Toutefois, les dispositifs de financement sont accessibles selon les critères de prise en charge qu'ils ont préalablement définis.

HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter en amont de la formation, nous permettant ainsi de préparer au mieux l'accueil de la personne et d'adapter si nécessaire le déroulement du stage.

CONTENU

Retours d'expérience

Rappels sur les risques de chutes de hauteur

Rappels sur le cadre réglementaire

Les équipements de protection collective (EPC) lors des travaux en hauteur

Les équipements permanents : les garde-corps, plates-formes, escaliers, échelles, crinoline

Les équipements temporaires non mécanisés : les échafaudages et dispositifs de recueils souples

Les équipements temporaires mécanisés : les plates-formes élévatrices

Les mesures de prévention

La nécessité d'avoir recours à un EPI antichute

Durée de vie, maintenance, stockage des EPI

Condition de résistance du dispositif d'ancrage

Description et définitions

Les éléments qui constituent un harnais, tirant d'air

Les dispositifs d'ancrage pour les EPI contre les chutes de hauteur

Composition d'un système d'arrêt de chute

Les étapes de vérification / préparation avant intervention

Préparation de l'intervention, vérification de son matériel

La réglementation applicable aux opérations de vérification

Vérification de corde, boucle et pièces métalliques

L'entretien de l'équipement

Exercices pratiques

Mises en situation durant lesquelles les apprenants devront être capable d'utiliser un EPI antichute en toute sécurité
Opérations suspendues.

Évaluation théorique (QCM)

Évaluation sommative permettant la validation des acquis.